

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunit sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 21

Convoqués le :
17/06/2025

Etaient présents : Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire.

Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Valérie BOHR, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur Michel LEICK, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX

Etaient excusés : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Monsieur Francis GUEHERY

Absents ayant donné pouvoir : Madame Claudie FUZEWSKI, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Maryse GLEMET

Monsieur Marc PINAULT, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ
Monsieur Laurent PERRIN, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2025-40 - Mise à disposition du grand terrain de football synthétique communal au profit des Associations Sportives CRS 30 et CRS 36

Rapporteur : Léo KANNY

Les Associations Sportives CRS 30 et CRS 36 de Châtel-Saint-Germain participent au développement d'activités sportives de leurs membres. Dans ce cadre, elles sollicitent la commune pour la mise à disposition du grand terrain football synthétique situé rue de Constantine.

La commune se propose de réserver cet espace afin de donner satisfaction à ces associations et ce, chaque lundi de 12h00 à 14h00.

Dans cet objectif, il est nécessaire de formaliser la mise à disposition et l'occupation du grand terrain synthétique de football, situé rue de Constantine à Moulins-lès-Metz par l'établissement et la signature d'une convention.

La convention est conclue à titre gracieux, pour une période d'un an à compter du 1^{er} août 2025. Elle est reconductible par tacite reconduction sur une période maximale de 2 fois 1 an.

Sous réserve de l'avis de la Commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VALIDE le projet de convention de mise à disposition d'un terrain synthétique de football aux Associations Sportives CRS 30 et 36 ci-annexée à cette délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire de procéder à la signature de cette convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20250624-2025-40-CM-DE

Accusé certifié exécutoire

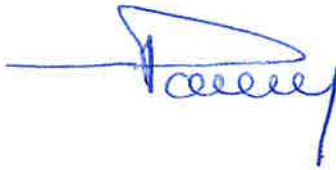
Réception par le préfet : 30/06/2025

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

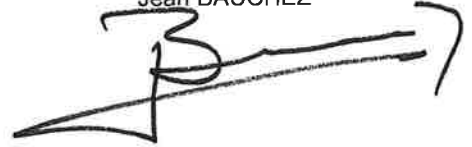
Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 24/06/2025

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.